

Monsieur Etienne GUYOT
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER ET AU
LITTORAL
5 quai du Capitaine Allègre
BP 80142
33311 ARCACHON CEDEX

Dossier suivi par M. Ronan FLOCH

Soulac-sur-Mer, le 06 décembre 2023

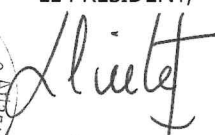
OBJET :  Stratégie locale de gestion de la bande côtière de Soulac-sur-Mer au Verdon-sur-Mer. Travaux de connexion de la digue de l'Amélie à la digue du camping « Sandaya » afin de protéger de l'érosion marine le quartier de l'Amélie à Soulac-sur-Mer. Demande de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime.

Monsieur le Préfet,

La stratégie locale de gestion de la bande côtière du Soulac-sur-Mer au Verdon-sur-Mer prévoit la finalisation des travaux de protection du quartier de l'Amélie à Soulac-sur-Mer face à l'érosion marine par la construction d'un nouvel ouvrage en connexion de deux ouvrages déjà existants.

Aussi, par la présente, je vous prie de trouver joint le dossier de demande de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime relatif à ces travaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma parfaite considération.

LE PRESIDENT,

Xavier PINTAT
Maire de Soulac-sur-Mer
Membre honoraire du Parlement



Pièce jointe : Travaux de connexion de la digue de l'Amélie à la digue du camping « Sandaya » afin de protéger de l'érosion marine le quartier de l'Amélie à Soulac-sur-Mer. Dossier de demande d'occupation du Domaine Public Maritime au titre de l'Article R.2124-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. Rapport MAQE5055EIT – V1 établi le 05 décembre 2023 par le bureau d'études EGIS.